



BULLETIN MUNICIPAL N°21

au **S**ommaire

Recensement de

la population

Mise à l'honneur

La TCOM

Le Dommarivainois

JANVIER 2025

ÉTAT CIVIL

AGENDA

NAISSANCES

TRÉBUQUET ADENOT Evan	27/06/2024
ROUSSEL Lyana	19/07/2024
PIECHOCKI Noa	26/07/2024
CEDOZ Alma	19/08/2024
ZIMMERMANN BOUTALOUSS Gabriel	14/10/2024

<u>Vœux du maire</u> :	Vendredi 17 janvier
<u>Concours de Tarot</u> :	Vendredi 21 mars
<u>Repas des anciens</u> :	Dimanche 16 février
<u>Fête des mères</u> :	Vendredi 23 mai
<u>Fête des pères</u> :	Vendredi 13 juin

DECES

CUINET Hélène épouse COUTERET	06/01/2024
FAVRE Michel	20/10/2024

MARIAGES

Époux	Épouse	Date
PITALLIER Christian	VADOT Laura	06/07/2024

EDITO

Chères Dommartinoises, chers Dommartinois,

L'année 2024 s'achève et décembre nous invite à faire une pause, à regarder en arrière et à envisager l'avenir. Ce mois, empreint de traditions et de convivialité, est aussi l'occasion de resserrer les liens qui font la richesse de notre village.

Cette année a été marquée par de beaux projets pour Dommartin : des avancées dans l'aménagement de nos espaces publics, des projets qui continuent solidement leur instruction et, bien sûr, des moments de partage qui ont rythmé notre vie collective.

En décembre, notre village s'anime tout particulièrement. La magie des fêtes s'installe avec les illuminations, la traditionnelle descente du Père Noël et les vœux à venir de la municipalité. Ces événements sont autant d'occasions de nous retrouver et de faire vivre les valeurs qui nous ressemblent et qui nous rassemblent.

Alors que l'hiver s'installe, pensons à celles et ceux pour qui cette période est plus difficile. Une attention, un geste, une parole bienveillante peuvent faire toute la différence.

En cette fin d'année, nous tenons à remercier les acteurs de notre commune – bénévoles, élus, associations et habitants – qui œuvrent pour faire de notre village un lieu dynamique, accueillant et chaleureux.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle année 2025, remplie de joie, de santé, d'enthousiasme et de moments précieux avec vos proches.

Bien avec vous toutes et tous.

Laurent Favre

Mairie de Dommartin



Célébration

11 Novembre 2024

Journée nationale de commémoration de la Victoire et de la Paix

C'était il y a 106 ans, en 1918.
À la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour
du 11^{ème} mois, de la boue des
Flandres à la frontière suisse,
les clairons égrènent les notes
du « cessez-le-feu ».

Aux fiertés de la victoire se
mêle le cortège d'ombres des
« péris en terre », accompagné
de ceux qui les pleurent.

Ce sont ces sacrifices que nous
commémorons aujourd'hui,
auxquels sont agrégés depuis
2012 celui de tous les « morts
pour la France ».

Honorer leur mémoire, c'est
écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité
et d'espérance.



C'est pourquoi, réunis au pied du
monument aux morts, élus, anciens
combattants de toutes les
générations du feu, enfants des
écoles, nous ne sommes pas
seulement la garde des morts mais
d'abord les sentinelles des vivants.

Vive la République !

Et vive la France !



Navigation

CONNEXION INTERNET POUR LA TEOMI ET LA FACTURE D'EAU

LA TEOMI

Une nouvelle plateforme est accessible aux usagers de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier assujettis à la TEOMI (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

Connectez-vous pour créer votre compte sur le site www.grandpontarlier.fr

Dans la loupe écrire TEOMI et valider. Cliquez après sur **LA TEOMI**

Puis sur **PORTAIL TEOMI**. Il faut ensuite s'inscrire ou se connecter. Il conviendra de scanner un justificatif de domicile (facture EDF ou Téléphone) pour l'ajouter au dossier.

Vous recevrez un mail de confirmation quelques jours plus tard.

Vous connaîtrez en temps réel le nombre de levées du bac à ordures ménagères mis à votre disposition.

La tournée des collectes sera modifiée en Janvier 2025. Vous recevrez dans vos boîtes aux lettres un calendrier détaillant les nouvelles tournées. Pour DOMMARTIN la levée aura lieu tous les 15 jours.

LA FACTURE D'EAU

Vous pouvez également vous connecter au service de l'eau sur le même site.

Ensuite cliquez sur [Eau et assainissement](#)

Puis sur la page : [Mon eau potable](#)

Ensuite [sur portail usagers](#)

Vous pouvez créer votre compte, vous aurez besoin de votre dernière facture d'eau sur laquelle (tout en haut) vous trouverez votre n° de contrat et la clé de sécurité.

Vous aurez accès à une multitude d'informations : votre consommation, vos factures, tableau de bord, documents et toutes les démarches possibles pour votre contrat EAU.

BONNE NAVIGATION SUR LES SITES DE VOTRE CCGP



Le Terrier

ETAT D'AVANCEMENT DE LA REHABILITATION DE LA SALLE DU TERRIER

Dans la séance du 25 juillet 2024 le conseil municipal avait validé à l'exception des lots 2 et 2 bis (charpente bois, charpente métallique couverture zinguerie bardage) qui s'étaient révélés infructueux, l'ensemble des autres lots nécessaires à la rénovation de la salle du Terrier.

Le 12 novembre la commission « commande publique » a examiné les nouvelles offres pour les lots 2 et 2 bis et a proposé au conseil municipal d'attribuer ces 2 lots une entreprise de charpente régionale. A l'unanimité le conseil municipal du 13 novembre a décidé de la passation de marchés pour ces lots.

° le coût total de la réhabilitation

s'élève à :	910 508€ HT
Cout des travaux :	827 818€ HT
Maitrise d'œuvre :	63 350€ HT
Etudes complémentaires :	19 340€ HT



° plan de financement de l'opération

Dotation des équipements
des territoires ruraux (DETR) : 182 101 €

Région (EFFILOGIS) : 165 563 €

Département : 60 000 €

Fonds propres/emprunt : 502 844 €



L'entreprise retenue au concours chargée de la démolition, maçonnerie et VRD a démarré le chantier il y a quelques semaines, nous espérons que la météo sera favorable au bon déroulement de cette rénovation pour une ouverture au public fin de l'été 2025.

VENTE D'AUTOMNE 2024

Dommartin est une commune forestière, et, à ce titre, nous bénéficions du service d'un agent de terrain. Fonctionnaire assermenté appuyé par des services de soutien pour gérer les forêts dans toutes ses composantes : affouage, risques naturels, aménagement, santé des forêts, programmes de coupes et travaux, commercialisation des bois, suivis d'exploitation et de travaux, subventions.....

La commercialisation de bois de qualité représente l'aboutissement de nombreuses années de dépenses, d'efforts, de chance....Il faut donc la réaliser avec de bonnes connaissances. C'est Pierre Girard, garde forestier qui a en charge la gestion de notre forêt, c'est également lui qui a dirigé les enchères lors de la vente entre habitants du 15 octobre. Les 184 stères mis en vente ont tous trouvé preneurs pour une somme totale de 3972 euros TTC.



A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à nous tous de la protéger en retour pour tout ce qu'elle nous apporte. Pour qu'elle reste un atout économique, touristique et environnemental pour notre commune

DESCENTE DU PÈRE NOËL DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Une fois n'est pas coutume mais cette fois encore cet événement fût arrosé depuis le matin 9h00. Malheureusement il ne s'agit pas d'un arrosage de gosier mais bel et bien une pluie continue et bien froide qui a bien compliqué le montage des vitabris et l'installation du site. Malgré ce désagrément, les enfants ont pu entonner les chants de Noël accompagnés par la directrice de l'école de Dommartin Mme TOSI qui est remerciée vivement par l'association pour son dévouement gracieux.

Les courageux qui sont restés après la descente du Père Noël sont passés d'un stand à l'autre pour se restaurer de breuvages et victuailles qui on l'espère leur ont fait oublier ce temps très maussade.

Le Père Noël n'a pas été épargné non plus car au moment de sa descente du clocher la pluie était très présente et tombait à seaux. Un grand remerciement à lui pour son implication.



La commune tient à encourager l'Été de la Saint Martin qui anime le village avec volonté et bonne humeur par tous les temps.



Manifestation

REPAS DE L'ÉTÉ DE LA SAINT MARTIN

Après la messe célébrée dans notre église, l'apéritif offert par la municipalité, tout un chacun a pu apprécier l'accueil chaleureux de l'association L'été de la Saint Martin pour le traditionnel repas d'automne.

Autour des caquelons à fondue, des retrouvailles festives et gourmandes avec une centaine de participants, ce rendez-vous est devenu, au fil des années une manifestation incontournable, en famille et entre amis.



L'animation musicale de LA GUNGUETTE A YVETTE durant le repas, l'indispensable Karaoke en fin d'après-midi qui accueille les fondus de chant comme les novices qui osent prendre le micro contribuent à la réussite de cette journée. L'ambiance est festive, bonne enfant, les titres s'enchaînent sous les applaudissements du reste de la salle.

Ces rencontres sont précieuses car elles renforcent les liens au sein de notre village et nous permettent de partager des instants uniques.

Tous les membres de l'association sont impatients de vous retrouver lors de nos prochains événements.



Recensement



Recensement de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année,
vous serez prévenu par votre mairie.**



Recensement

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE DOMMARTIN EN 2025

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute leur population à raison d'une commune sur 5 chaque année. Le dernier recensement de DOMMARTIN s'est déroulé en février 2019, une nouvelle enquête aura lieu en 2025 du 16 janvier au 15 février.

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui doit profiter à tous. C'est grâce aux données collectées à cette occasion que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés, réalisés et permettent d'établir la population officielle de la commune.

Il fournit également des informations importantes sur les caractéristiques de la population (âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement), sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (école...), conditionne le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement et permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Vous serez contactés par votre mairie par l'intermédiaire de la visite d'un agent recenseur. Vous pourrez vous recenser en ligne c'est simple et rapide, vous répondrez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet que l'on vous remettra et laissez-vous guider. Si vous ne pouvez pas répondre sur Internet l'agent recenseur vous fournira un questionnaire papier et viendra le récupérer à une date que vous conviendrez avec lui.

Le recensement est gratuit, l'agent recenseur sera muni d'une carte tricolore signée par le maire avec son nom et sa photo, vous pouvez exiger qu'il vous présente sa carte lors de sa visite. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donner lieu à un contrôle administratif ou fiscal, les noms et adresses sont nécessaires pour éviter d'être comptés plusieurs fois, mais ils ne sont pas conservés dans la base informatique.

Combien serons-nous en 2025, sachant que lors du dernier recensement le lotissement de la CHAPELLE n'était pas terminé, la résidence de l'auberge SAILLARD, le lotissement rue BELNEY, les CARRÉS DE L'HABITAT n'étaient pas encore achevés.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

DEMATERIALIZATION DEMANDES D'URBANISME

La dématérialisation permet aux demandeurs de déposer leurs demandes d'urbanisme sur un guichet unique ce qui permet à la mairie de recevoir les demandes dématérialisées sur le site dédié à cet effet.

Pour vous expliquer rapidement la procédure, lors d'un dépôt d'une demande :

- Vous devez aller sur le site correspondant au lien ci-dessous puis créer votre compte,
- Une fois ce compte créé, vous pouvez faire votre demande en ligne,
- Un récépissé se génère et est envoyé directement à votre adresse mail,
- Un mail d'alerte est envoyé sur la boîte mail de la commune afin d'informer de votre dépôt,
- Impression du dossier pour la mairie et éventuellement pour l'étudier,
- L'avis du maire sera téléversé sur le logiciel pour le communiquer au service urbanisme dès qu'il sera émis par la commune.

Il est important que le plus grand nombre des pétitionnaires déposent leurs dossiers par voie dématérialisée (afin d'atteindre l'objectif principal sur le long terme qui est de faciliter les démarches).

Voici le lien pour déposer les demandes d'urbanisme par voie dématérialisée :

<https://grandpontarlier.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Distributeur à pizza

Vous l'avez déjà vu, il est posé à côté du distributeur à pain.

Il est là, il vous attend quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit pour vous cuire une pizza en quelques minutes. Ce distributeur de pizzas fraîches réfrigérées sera alimenté toutes les 24 heures par un professionnel pour vous garantir fraîcheur et qualité gustative (dès qu'elle sera en fonctionnement).

Si vous préférez le sourire vivant d'un commerçant ou d'une commerçante alors venez découvrir prochainement le « Food truck » (camion nourriture) sur cette même place devant la machine à pain et sa proposition à emporter tous les vendredis soirs de 18h à 21h.





Informations

DÉSENGAGEMENT FINANCIER DE L'ÉTAT

L'Etat français cumule depuis des décennies un déficit de ses finances publiques qui atteint aujourd'hui des niveaux alarmants. Pour tenter de le juguler, nous observons depuis plusieurs années un désengagement financier de l'État envers les collectivités locales, alors qu'elles ne sont pas responsables du déficit puisque leurs budgets doivent être votés à l'équilibre.

Ce phénomène a des conséquences importantes pour les Communes, les Départements et les Régions qui se retrouvent contraints de gérer des missions toujours nombreuses avec des ressources financières réduites.

Depuis les années 2010, la baisse des dotations globales de fonctionnement (DGF) est un des symboles du désengagement financier. Entre 2014 et 2017, les collectivités locales ont vu ces dotations diminuer de 10 milliards d'euros. Cette réduction de la DGF oblige les collectivités à trouver d'autres moyens de financement.

Par ailleurs, la suppression de la taxe d'habitation, compensée que partiellement par une réallocation, a privé les communes d'une ressource autonome et stable. Pour y faire face, certaines communes ont augmenté les taxes foncières dans des proportions parfois très élevées et peuvent être amenées à réduire leurs investissements dans les infrastructures locales.

De nombreuses voix, notamment au sein des associations d'élus locaux, réclament une plus grande autonomie des collectivités dans la gestion de leurs recettes fiscales.

A l'évidence, le désengagement financier de l'État met à l'épreuve la capacité des collectivités locales à répondre aux besoins des citoyens.

LIGUE CONTRE LE CANCER DE BESANÇON

Comme chaque année, cet automne, les bénévoles de Dommartin ont sollicité vos dons au profit de la ligue contre le cancer de Besançon qui finance la recherche, l'aide aux malades, le soutien des femmes touchées par le cancer du sein par des soins esthétiques du sport adapté, une aide psychologique.

Grâce à votre générosité, la somme de **3'922,50 euros** a pu être remise à la Ligue qui participe également au fonctionnement du service de chimiothérapie de Pontarlier, évitant ainsi à certains malades des voyages pénibles à Besançon.

Les bénévoles, Mesdames Élisabeth Courtet, Sylviane Favre, Christine Jeannerod et Suzanne Sire, vous remercient de votre accueil et vous invitent à les rejoindre l'an prochain pour partager leur engagement.

S. Sire



Mise à l'honneur

UN SCULPTEUR TALENTUEUX



Après un réparateur d'instruments à vent reconnu : Romain JACOULOT, après une jeune cavalière douée : Morgane PEIGNEAUX, nous avons choisi de mettre à l'honneur dans ce numéro de fin d'année Denis NICOLET : un sculpteur sur pierre passionné.

C'est par hasard et par ennui, à la suite d'un accident de voiture il y a un peu moins de 30 ans que Denis Nicolet s'est essayé pour la 1^{ère} fois sur la pierre avec son burin et son marteau pendant sa



convalescence prolongée. Pas n'importe quelle pierre : la pierre de Vuillecin extraite sur la commune du même nom voilà plus de 200 ans. Cette pierre a aussi été exploitée sur la commune de Dommartin, dans la carrière où se trouvaient l'ancien terrain de football et la salle du Terrier. Cette pierre calcaire jaune et compacte, vous pouvez l'observer sur les plus anciennes maisons de notre commune, en linteaux, en fronton et encadrure de porte ou fenêtre, voire en façade entière. Elle est résistante et se prête aux outils du sculpteur sans fendre ni écailler. Denis Nicolet a commencé par un chat, puis de perfectionnement du geste en heure de patience et d'agilité, il a sculpté des poissons, des gargouilles, des canards, des cygnes, un éléphant, une voiture, une naïade. Un particulier lui a commandé une chapelle miniature pour protéger et mettre en valeur une statue de la Sainte Vierge sur façade.

La statue de St Martin qui trône sur la colonne de la fontaine au pied du pont, c'est lui, celle de St Georges sur la chapelle de Vuillecin c'est lui. Il a entièrement réalisé un monument sur la commune de Lemuy dans le jura, mais surtout un écusson de 60 cm en commémoration du parachutage en 1944 par les avions alliés anglais et américains de 500 tonnes d'armes et de munitions.



Son dernier projet en cours, photo jointe, une rosace fleurie pièce de restauration d'un caveau richement décoré. Des idées ? Denis n'en manque pas, du temps ? il n'en manque pas non plus puisqu'il coule une paisible retraite au bord du Drugeon dans la maison familiale. En passant sur le pont, vous pourrez même apercevoir dans le champ des moutons un volumineux tas de pierres de Vuillecin qui n'attend que son burin.

Félicitations et bravo à notre sculpteur passionné.



Civisme

Mieux vivre ensemble

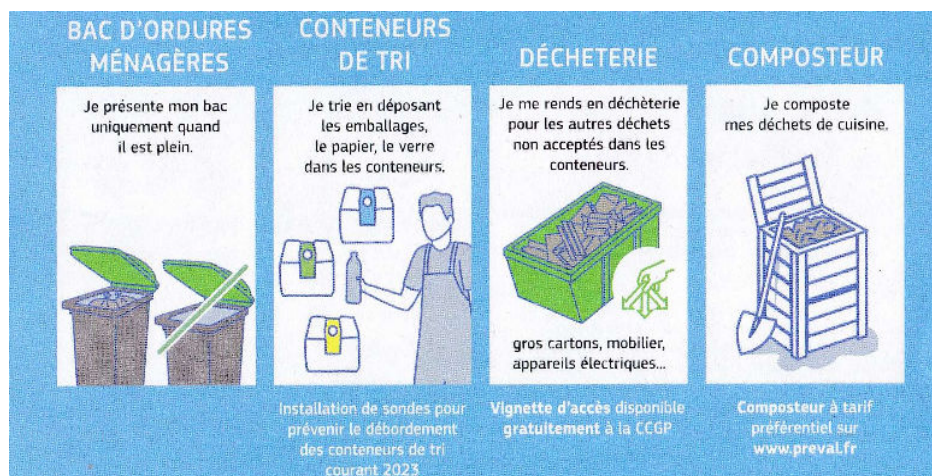
Nous tenons à rappeler ici quelques gestes qui facilitent le « mieux vivre ensemble » et contribuent au respect de notre cadre de vie.



Tout d'abord, pour faciliter nos déplacements sur les trottoirs, en été, vous devez de tailler ou faire tailler vos haies si celles-ci réduisent la largeur et compliquent le passage. En hiver, nous vous rappelons qu'il incombe à chacun de déneiger ou faire déneiger le segment de trottoir qui le concerne. Tous ensemble nous œuvrons pour la sécurité de tous.

Concernant les ordures ménagères, et afin de faciliter leur ramassage, il vous est demandé de :

- Présenter les bacs « poignées vers la rue »
- De limiter au maximum les sacs posés à côté du bac. Dans le cas contraire, et si le dépôt de sacs « à côté » est systématique, les employés du service de collecte sont autorisés à ne pas les ramasser. Si ce dépôt est rendu nécessaire par le manque de place, interrogez-vous sur votre gestion du tri pour peut-être l'optimiser. La contenance du bac qui vous est allouée est en lien direct avec la taille déclarée de votre foyer, si vous l'estimer inadéquate, rapprochez-vous du service Ordures Ménagères de la CCGP.
- De récupérer vos bacs en fin de journée pour libérer qui le trottoir, qui la route. Pour les Points d'Apport Volontaire, (les containers de tri du verre, des cartons et des plastiques), il est strictement interdit de déposer quoi que ce soit à côté ! Si cela ne rentre pas c'est que ce n'est pas le bon endroit ! Nous vous invitons à vous rendre sur la plateforme de la déchèterie de la communauté de communes. Des sanctions sont déjà tombées après identification.



Concernant nos chiens, nos si fidèles compagnons, nos voisins les Helvètes se montrent plus répressifs dans la gestion de leurs déjections, la délation comme moyen de pression est active. Nous ne souhaitons pas nous engager sur cette voie mais bien sur celle de la responsabilisation de chacun dans le respect de son voisin tout simplement. Il vous est donc tout naturellement demandé de les récupérer et de les jeter à la poubelle.

Enfin, sur la route, des améliorations ont été constatées quant au respect de la vitesse dans notre village et le non-stationnement sur le trottoir devant l'école.

Ensemble poursuivons nos efforts, pour que vivre dans notre village soit toujours agréable.

Information



La CCGP vous aide à rénover !

Dans le cadre de sa politique Habitat, La Communauté de Communes du Grand Pontarlier a lancé, depuis le 1^{er} septembre 2023, son **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** sur son territoire.

Une OPAH est **une opération qui dure 3 ans** et qui permet de mobiliser des fonds publics (*ANAH, Département, Communauté de Communes, Région, Caisse de retraites...*) pour **aider à la rénovation et la mise aux normes de vos logements**.

Pour les habitants, c'est une opportunité de **bénéficier de subventions** pour la réalisation de leurs travaux et d'une **assistance gratuite** pour préparer les dossiers et obtenir des financements.

Ce dispositif est animé par **SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort** qui met à disposition une équipe d'experts pluridisciplinaires afin de faire bénéficier chaque porteur de projet éligible, d'un accompagnement global facilitant la réalisation de son projet : *visite conseil, diagnostic technique, estimation des aides, plan de financement individualisé, constitution des dossiers de demande de subventions jusqu'au versement des aides*.

Propriétaires occupants, locataires dans certains cas, propriétaires bailleurs de logements loués ou vacants et syndicats de copropriété, peuvent bénéficier de ce dispositif (*sous certaines conditions*).

Vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation de logements pour personnes à mobilité réduite, rénover des logements indignes ou dégradés, rénover un logement vacant ou produire des logements à loyers modérés, n'hésitez pas à contacter ou rencontrer SOLIHA.

Saisissez cette opportunité, votre projet c'est maintenant !

Bilan de la première année :

Depuis le lancement de l'opération, ce sont environ **124 contacts** qui ont été renseignés, dont 74 **propriétaires occupants ou locataires**, **37 propriétaires bailleurs** de logements loués ou vacants et des **syndicats de copropriété**. Environ 70 contacts répondent aux objectifs de l'OPAH.

Un peu plus de 35 propriétaires ont débuté leur projet et ont pu bénéficier d'une visite de la part d'un technicien, afin de bénéficier de **conseils techniques adaptés**. Pour les propriétaires occupants, c'est **12 évaluations thermiques** qui ont été réalisées en vue de réaliser des travaux d'économie d'énergie, et une **dizaine de diagnostics autonomie** pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées. **15 propriétaires bailleurs** ont fait l'objet d'une visite de SOLIHA, dont une majeure partie **pour la réhabilitation complète de logements dégradés et vacants**.

Les projets les plus avancés ont pu obtenir des aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Département et certains ont également pu bénéficier **d'aides supplémentaires de la CCGP**.

Information

Quelques exemples de réalisation de projets :

- **Projet d'adaptation de salle de bain pour un couple de personnes âgées de 80 ans, propriétaires d'une maison à Pontarlier et de catégorie de ressources très modestes :**

Travaux : Création d'une douche à l'italienne



- **Montant des travaux :** 6 962 € TTC
- **Subventions mobilisées :**
 - ✓ ANAH : 4 570 €
 - ✓ Département du Doubs : 1 000 €
 - ✓ CCGP : adaptation PO modeste : 1 392 €
 - ✓ TOTAL SUBVENTIONS : 6 962 € (100 % du coût des travaux subventionné)
- Reste à charge sur le TTC : 0 €

- **Projet de rénovation énergétique pour une famille de 4 personnes, propriétaires d'une maison et de catégorie de ressources modestes :**

Travaux : Isolation des murs par l'extérieur, mise en place d'une ventilation hygroréglable, mise en place d'une pompe à chaleur air/eau pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire et isolation du plancher bas

- **Montant des travaux :** 52 200 € TTC
 - **Subventions mobilisées :**
 - ANAH : 28 000 €
 - Département du Doubs : 2 000 €
 - CCGP : économies d'énergie modeste : 1 000 €
- TOTAL SUBVENTIONS : 31 000 € (59 % du coût des travaux subventionné)
- Reste à charge sur le TTC : 21 200 €



Vous êtes propriétaire bailleur d'un logement actuellement vacant ?

L'État, le Département et la Communauté de Communes peuvent vous aider financièrement à rénover votre patrimoine, et vous pouvez également bénéficier de réductions d'impôts allant jusqu'à 65 % du montant des revenus locatifs (avec ou sans travaux).

Nous contacter :

Permanences gratuites et sans rendez-vous à la CCGP - 22 rue Pierre Déchanet à Pontarlier :

Tous les 1ers mardis du mois de 14h00 à 18h00 et tous les 3èmes vendredis de 14h00 à 17h00.

SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort – 30 rue du Caporal Peugeot à BESANCON –
03 81 81 23 33 – opah.ccgp@solihha.fr

Partenaires de l'opération :





Contacts

URGENCES

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Urgences européennes : 112

Centre antipoison : 03 88 37 37 37

Allô Enfance maltraitée : 119

Gendarmerie :

4, rue du moulin Parnet

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 39 06 60

Commissariat de police :

16, rocade Georges Pompidou

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 51 10

Centre Hospitalier Général :

2, faubourg Saint-Etienne

25300 PONTARLIER

Tél : 03 81 38 54 54

Médecin de garde :

118 418 et dire DOCTEUR

Pharmacie de garde :

3237

Correspondant L'Est Républicain

MAUGAIN Philippe

Courriel : p.maugain@orange.fr

PRATIQUE

Mairie :

6, rue de l'école 25300 DOMMARTIN

Tél : 03 81 46 69 84

Fax : 03 81 46 57 64

Courriel : mairie@dommartin25.fr

Site internet : <https://www.dommartin25.fr>

Permanence secrétariat de mairie :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h

Vendredi : 14h à 17h

Location de la salle des fêtes :

Contacteur François Favre

Tél : 06 79 00 36 99

Bibliothèque :

Mercredi, de 17h à 18h30

Au local du préau

Horaires de la déchetterie :

Du 1er avril au 30 septembre

Du lundi au samedi : 8h45 à 12h, puis 14h15 à 18h

Dimanche : 9h à 12h

Du 1er octobre au 31 mars

Du lundi au samedi : 8h15 à 12h, puis 13h45 à 17h

Dimanche : fermé

Demandez votre badge à la C.C.G.P. ou sur le site,

Sur présentation de la carte grise de votre

Véhicule et d'une facture de téléphone ou électricité

C.C.G.P. : 03 81 39 40 02

Ramassage anciens journaux (préau de l'école) :

Chaque 1er samedi du mois de 11h00 à 11h30